

Modifications au SEA0 en raison de l'entrée en vigueur de la LCOM

Fiche explicative

Dans le cadre de l'entrée en vigueur de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux* (LCOM), plusieurs nouveautés et correctifs seront déployés dans le [Système électronique d'appel d'offres](#) (SEA0) à partir du 1^{er} avril 2026. Cette fiche explicative fait état des principales modifications au SEA0 qui s'appliquent uniquement aux organismes municipaux.

Dans cette fiche, vous trouverez de l'information sur les aspects suivants :

1. Informations permettant de déterminer le cadre légal applicable
2. Vocabulaire utilisée
3. Procédures d'attribution
4. Avis de qualification suivis de demande de prix
5. Avis d'appel d'offres de nature de Partenariat
6. Contrats à commandes
7. Avis de qualification et d'homologation
8. Autres modifications aux écrans de saisie de l'avis
9. Estimation
10. Addenda

1. Informations permettant de déterminer le cadre légal applicable

L'article 257 de la LCOM prévoit une règle transitoire suivant laquelle les procédures d'attribution en cours et les contrats conclus avant la date d'entrée en vigueur de la LCOM demeurent assujettis aux dispositions des anciennes lois.

- Pour les **appels d'offres publics** (procédures ouvertes) : c'est la date de **publication** des documents d'appel d'offres dans un journal qui décidera si les règles applicables sont celles des lois antérieures ou celles de la LCOM.
 - À partir de la date de l'entrée en vigueur de la LCOM, les dispositions s'affichant au SEA0 seront celles de la LCOM. Afin d'éviter les enjeux liés au changement de cadres légaux, il est recommandé que la publication dans un journal et la publication sur le SEA0 soient toutes deux effectuées au même moment, que ce soit avant ou après l'entrée en vigueur de la LCOM.
 - Si toutefois la date de publication dans un journal précède l'entrée en vigueur de la LCOM, **mais que la date de publication au SEA0** est celle de l'entrée en vigueur de la LCOM, ou une date ultérieure à celle-ci, vous devez le préciser à l'écran « **Description** » et indiquer la date de publication et le nom du journal dans lequel l'avis a été publié.



- Pour les **Avis d'appel d'offres sur invitation** et **Contrat à la suite d'un avis d'appel d'offres sur invitation**, lors de la saisie de la date de **conclusion** de contrat, le système présente les dispositions applicables à la date de conclusion du contrat.
 - La LCOM prévoit toutefois que la date qui prévaut pour ces derniers est celle de la transmission des documents d'appel d'offres. Puisque le système ne permet pas d'inscrire cette date, les organismes municipaux verront apparaître les libellés de la LCOM si la date de conclusion **est le 1^{er} avril 2026** et/ou une date ultérieure, même si la date de transmission des documents d'appel d'offres **est antérieure au 1^{er} avril**.
 - **Afin que les organismes municipaux puissent se prévaloir des dispositions antérieures à la LCOM, une disposition supplémentaire a été ajoutée aux choix de sélection possibles et il faudra préciser par écrit la disposition** selon laquelle le contrat a été attribué suivant un appel d'offres sur invitation, lorsque la dépense est supérieure au seuil d'appel d'offres public.

Les invitations à soumissionner ont été transmises avant l'entrée en vigueur de la LCOM, soit le 1er avril 2026.

Article	Description
☐ 0	Préciser la disposition de l'ancien cadre légal Motifs:



- Pour les avis de type **Contrat de gré à gré**, lors de la saisie de la date de conclusion de contrat, le système présente les dispositions applicables à la date de conclusion. Autrement dit, après la date d'entrée en vigueur, il demeure possible de faire la saisie d'un contrat conclu selon les dispositions du cadre réglementaire antérieur.

Disposition de la loi ou du règlement *

Loi sur les contrats des organismes municipaux

Article	Description
☐ 9	Contrat dont le montant est supérieur à 25 000\$, mais inférieur au seuil d'appel d'offres public, en vertu de règles particulières prévues au RG
☐ 30	Contrat dont le montant est inférieur à 25 000\$
☐ 33	Paragraphe 33(1) : Situation d'urgence Motifs:
☐ 33	Paragraphe 33(2) : Ne peut être attribué qu'à une seule entreprise en raison d'une garantie, d'un droit de propriété ou d'un droit exclusif, ou de la valeur artistique, patrimoniale ou muséologique du bien ou du service requis Motifs:
☐ 33	Paragraphe 33(4) : Possibilité de démontrer qu'une procédure ouverte ne servirait pas l'intérêt public Motifs:
☐ 88	Renouvellement de contrats d'assurance

Règlement sur l'attribution de certains contrats des organismes municipaux suivant une procédure sur invitation écrite ou de gré à gré

Article	Description
☐ 3	Paragraphe 3(1) : Contrat d'approvisionnement attribué à un OBNL dont la dépense se situe sous le seuil de l'AECG
☐ 3	Paragraphe 3(2) : Contrat d'approvisionnement lié au domaine culturel
☐ 4	Paragraphe 4(1) : Contrat de construction ou de service lié à des travaux attribué au propriétaire des conduites ou des installations
☐ 4	Paragraphe 4(2) : Contrat de construction ou de service relatif à des travaux sur l'emprise d'une voie ferrée conclu avec son propriétaire ou son exploitant
☐ 5	Alinéa 5(1)(a) : Contrat de services autres que ceux couverts par l'AECG conclu avec un organisme à but non lucratif
☐ 5	Alinéa 5(1)(b) : Contrat de services couvert par l'AECG conclu avec un organisme à but non lucratif, mais dont la dépense est inférieure au seuil de l'AECG
☐ 5	Paragraphe 5(2) : Contrat de services attribué à une coopérative de solidarité désignée par le ministre



2. Vocabulaire utilisé

La LCOM entraîne un changement de vocabulaire, plus particulièrement au regard des procédures d'attribution des contrats ainsi que de l'appel d'offres public, maintenant nommé **procédure ouverte**. Le tableau suivant résume ces changements.

Ancien régime contractuel		En vertu de la LCOM, à partir du 1 ^{er} avril 2026
Gré à gré	►►	Gré à gré
Appel d'offres sur invitation	►►	Procédure sur invitation écrite
Mode du plus bas soumissionnaire conforme	►►	Attribution d'un contrat suivant le prix proposé le plus bas
Système de pondération et d'évaluation des offres (une seule étape incluant le prix)	►►	Attribution d'un contrat suivant un système d'évaluation globale des critères sans discussions et négociations
Système de pondération et d'évaluation des offres avec discussions et négociations	►►	Attribution d'un contrat suivant un système d'évaluation globale des critères avec discussions et négociations
Système de pondération et d'évaluation des offres à deux enveloppes	►►	Attribution d'un contrat suivant un système de connaissance différée du prix
Contrat de services d'ingénierie, d'architecture ou de design attribué à la suite d'un concours	►►	Attribution d'un contrat de services d'ingénierie, d'architecture ou de design à la suite d'un concours
S. O.		Attribution d'un contrat suivant une demande de prix à l'intention des entreprises qualifiées
S. O.		Attribution d'un contrat de partenariat suivant un système adapté au projet d'équipement ou d'infrastructure

À noter : Malgré le nouveau vocabulaire de la LCOM, certaines appellations, comme les titres « avis d'appel d'offres public » et « avis d'appel d'offres sur invitation », n'ont pas été remplacées par « avis de procédure ouverte » ou « avis de procédure sur invitation écrite » dans le SEA0.

En effet, puisque la plateforme est partagée avec les organismes publics, ces intitulés ont été conservés pour en préserver la simplicité.



3. Procédures d'attribution

Dorénavant, le système présente à l'utilisateur le choix des procédures d'attribution suivantes, selon la nature du contrat sélectionnée au tout début de l'inscription de l'avis à l'écran « **Information** ».

■ **Partenariat :**

- Système d'évaluation globale des critères, avec discussions et négociations;
- Système adapté au projet d'équipement ou d'infrastructure.

■ **Approvisionnement et travaux de construction :**

- Prix proposé le plus bas;
- Système de connaissance différée du prix;
- Système d'évaluation globale des critères, avec discussions et négociations;
- Système d'évaluation globale des critères, sans discussions et négociations.

■ **Services de nature technique :**

- Prix proposé le plus bas;
- Système de connaissance différée du prix;
- Système d'évaluation globale des critères, avec discussions et négociations;
- Système d'évaluation globale des critères, sans discussions et négociations.

■ **Services professionnels :**

- Système de connaissance différée du prix;
- Système d'évaluation globale des critères, avec discussions et négociations;
- Système d'évaluation globale des critères, sans discussions et négociations.

■ **Services professionnels, catégorie S3 – Services d'architecture et d'ingénierie :**

- Système de connaissance différée du prix;
- Système d'évaluation globale des critères, avec discussions et négociations;
- Système d'évaluation globale des critères, sans discussions et négociations;
- Concours d'ingénierie, d'architecture ou de design.

■ **Vente de biens meubles et Vente de biens immeubles :**

- Prix le plus élevé.

■ **Autres :**

- Prix proposé le plus bas;
- Système de connaissance différée du prix;
- Système d'évaluation globale des critères, avec discussions et négociations;
- Système d'évaluation globale des critères, sans discussions et négociations.

La procédure d'attribution choisie à l'écran « **Modalités** » sera désormais une information publique.



D'ici à ce que ce paramètre entre en vigueur au SEAO, **il est demandé aux organismes municipaux de préciser le choix de la procédure d'attribution dans la description de l'avis à l'écran « Description » qui apparaîtra dans le résumé de l'avis.**

Description de l'avis *

B	<i>I</i>	<u>U</u>	S		x^2	x_2		▼		▼				▼	A	▼	T1	▼		▼		▼
Écrire ici																						
SYMBOLS: 0 MOTS: 0																						



4. Avis de qualification suivi de demandes de prix

Dorénavant, le système permet aux organismes municipaux de publier des avis de qualification qui seront suivis d'un **avis de demande de prix**.

4.1 Création de l'avis

Pour ce faire, une nouvelle question, « **Est-ce que cet avis de qualification sera suivi de demandes de prix?** », a été ajoutée dans l'écran « **Information** ».

Numéro de l'avis *

Numéro de l'avis

Titre de l'avis *

Titre de l'avis

Nature du contrat *

Sélectionner

Est-ce que cet avis de qualification sera suivi de demandes de prix? * ⓘ

☒ Oui

☐ Non

Cette possibilité est prévue à l'article suivant:
Article 51, LCOM

Information

Les demandes de prix qui suivront ce processus de qualification ne feront pas l'objet d'une ouverture publique et seront attribuées selon le prix proposé le plus bas.

Est-ce que le délai de publication des demandes de prix donnant suite à cet avis de qualification sera inférieur à 10 jours? *

☒ Oui

☐ Non

Délai prévu *

Délai p Jours

Lorsque l'utilisateur répond « Oui » à cette question, à la suite de la publication des résultats de qualification, le choix **Créer une demande de prix** sera présent dans la liste déroulante du menu **Actions** de l'avis de qualification. Cette option permettra à l'utilisateur de créer une demande de prix.



s ↓	Date prévue de fin de contrat	Statut	Actions
		Liste disponible	Actions ▾
		Te	Dupliquer Créer un avis de rappel Créer une demande de prix
		Br	
		Brouillon	Actions ▾

- Lors de la publication d'un tel avis de qualification, le donneur d'ouvrage indique si le **délai pour répondre** à un éventuel avis de demande de prix auprès des entreprises qualifiées sera inférieur à **10 jours**. Le cas échéant, ce délai sera également indiqué dans l'avis de qualification.
- Lors de la saisie de la demande de prix, la page **Invitations** sera initialisée avec les organisations fournisseurs qualifiées de l'avis de qualification. De plus, lors de la publication de l'avis de demande de prix, **les utilisateurs spécialistes** de chaque entreprise invitée recevront automatiquement un courriel les invitant à répondre à une demande de prix.
 - Lors de leur prochaine connexion au SEAO, les **utilisateurs spécialistes** verront un message les informant d'une nouvelle invitation à soumettre un prix, avec un lien direct vers la liste des invitations reçues, incluant désormais les demandes de prix et les appels d'offres sur invitation.
- Lors de la saisie de l'avis de **demande de prix auprès des entreprises qualifiées**, certains champs sont initialisés par le système et non modifiables, tels que les **accords applicables**, la **Procédure d'attribution** et le **Numéro d'avis qui précède**.
- Lors de la saisie de l'avis de **demande de prix auprès des entreprises qualifiées**, certains champs sont initialisés par le système et non modifiables, tels que les **accords applicables**, la **Procédure d'attribution** et le **Numéro d'avis qui précède**.
- Il est à noter que, pour ce type d'avis, il n'est pas permis de renseigner le champ **Prix soumis** à l'étape des **Résultats d'ouverture**. Toutefois, à l'étape de **la Conclusion de contrat**, le **Prix soumis** est obligatoire pour l'entreprise avec qui le contrat est conclu.
- Enfin, à l'étape des **Résultats d'ouverture**, l'utilisateur ne peut ajouter comme soumissionnaires que les organisations fournisseurs qui ont été invitées à soumettre un prix.

Syst me  lectronique d'appel d'offres du gouvernement du Qu bec

English
Nous joindre

Avis du jour
Mon SEO
Profil
Organisation
D connexion

Accueil > Mon SEO > Invitations   soumissionner

Mon SEO
Invitations   soumissionner
Soumissions non retenues
 valuations de rendement
Historique de commandes
Derniers avis consult s
Avis retir s de votre panier

Invitations   soumissionner

13 r sultats

R sultats 1   10

Trier par Date de publication Nombre par page 10

Avis	Type d'avis	Date de publication ↓	Date limite	Statut	Int�r�ts � soumissionner	Action
51198191 /	Avis de demande de prix aupr�s des entreprises qualifi�es	2026-02-25	2026-03-18	Publi�	S. O.	S. O.
516519191 /	Avis d'appel d'offres sur invitation	2026-02-25	2026-03-11	Publi�	En att...	Enregistrer

5.Avis d'appel d'offres de nature Partenariat

La LCOM précise les règles pour ce nouveau type de contrats qui s'appliquera aux **avis d'appel d'offres publics** et aux **avis d'appel d'offres sur invitation**.

À noter : Le SEA0 prend en charge uniquement la publication des avis d'appel d'offres publics de nature **Partenariat**. La prise en charge des avis d'appel d'offres sur invitation sera assurée ultérieurement.

Ainsi, une nouvelle valeur **Partenariat** est disponible et peut être sélectionnée dans le menu déroulant du champ **Nature**, lors de la saisie d'un **avis d'appel d'offres public**.

Dans l'écran « **Modalités** », de nouvelles modalités ont été ajoutées en lien avec la nature **Partenariat** :

- Est-ce que le contrat de partenariat confère au contractant l'exploitation ou l'entretien de l'équipement ou de l'infrastructure?
- Est-ce un appel d'offres en plusieurs étapes?
 - Le cas échéant, un champ **Préciser** est affiché pour permettre à l'utilisateur de faire la saisie de l'information supplémentaire à publier en lien avec les étapes.

Cette modalité n'est pas encore opérationnelle, mais devrait l'être ultérieurement. Les organismes municipaux qui souhaiteront se prévaloir de la possibilité d'un avis en plusieurs étapes devront le faire hors SEAO.



■ Procédures d'attribution particulières à la nature **Partenariat** :

- Système d'évaluation globale des critères, avec discussions et négociations;
- Système adapté au projet d'équipement ou d'infrastructure.

Lors de la sélection de la procédure d'attribution **Système adapté au projet d'équipement ou d'infrastructure**, une note informative rappelle à l'utilisateur que cette procédure requiert une autorisation du ministre en vertu de **l'article 73** de la LCOM.

**Rappel**
Lorsque la procédure d'attribution est « Système adapté au projet d'équipement ou d'infrastructure », une autorisation du ministre des Affaires municipales est requise (en vertu de l'article 73 de la LCOM).

Procédures d'attribution du contrat

*Procédures d'attribution du contrat **

☐ Système d'évaluation globale des critères (avec discussions et négociations)

☒ Système adapté au projet d'équipement ou d'infrastructure

*Est-ce que le contrat de partenariat confère au contractant l'exploitation ou l'entretien de l'équipement ou de l'infrastructure? **

☒ Oui

☐ Non

*Est-ce un appel d'offres en plusieurs étapes? **

☒ Oui

☐ Non

Préciser *

Préciser

Enregistrer

Précédent

Suivant

5.1 Résultats d'ouverture

La publication des résultats d'ouverture ne s'applique pas aux avis d'appel d'offres publics dont la nature du contrat est **Partenariat**. À l'atteinte de la date limite de réception des offres, le statut de ces avis passe directement de **Publié** à **En attente de conclusion de contrat**.

* Cette option sera disponible dans une version ultérieure du SEA0.



5.2 Conclusion de contrat

Pour les contrats dont la nature est **Partenariat**, la **Description de l'objet du contrat** fait partie des informations publiées lors de la conclusion du contrat.

Lorsque la procédure d'attribution sélectionnée est **Système adapté au projet d'équipement ou d'infrastructure**, les champs supplémentaires suivants sont maintenant disponibles :

- Numéro de décret ou d'autorisation du ministre (en vertu de l'article 73, LCOM);
- Date de transmission de l'autorisation ministérielle (en vertu de l'article 73, LCOM).

5.3 Dépenses supplémentaires

Pour les contrats de nature **Partenariat**, l'écran « **Dépenses supplémentaires** » permet à l'utilisateur d'indiquer la date de modification du contrat, le montant de la dépense et la description.

Dépenses

Ajouter une dépense

Information

Les montants saisis n'incluent pas les taxes.

Aucun résultat trouvé

Trier par

Contrat associé

Nombre par page

10

Contrat associé ↑	Date de modification du contrat	Montant	Description	Date de publication	Statut
Aucun résultat trouvé					



5.4 Information finale

Une nouvelle fonctionnalité particulière à la nature **Partenariat** est désormais disponible dans l'écran « **Information finale** ». L'utilisateur peut publier, indépendamment de l'information finale apparaissant au contrat, les informations en lien avec la réception de l'équipement ou de l'infrastructure, soit la date de réception et le montant total payé pour la réalisation.

The screenshot shows two sections of a form. The first section, 'Réception de l'équipement ou de l'infrastructure', has a checkbox 'J'indique que je suis prêt à publier la réception de l'équipement ou de l'infrastructure pour ce contrat' which is checked. Below it are two fields: 'Date de réception' with a calendar icon and 'Montant total payé pour la réalisation' with a currency symbol '\$'. The second section, 'Information finale', also has a checked checkbox 'J'indique que je suis prêt à publier l'information finale pour ce contrat'. Below it are four fields: 'Date de fin de contrat' with a calendar icon, 'Nombre d'options de renouvellement exercées' with the value '0', 'Nombre d'options pour acquisition supplémentaire exercées' with the value '1', and 'Montant total payé' with a currency symbol '\$'.

6. Contrats à commandes

Dorénavant, dès la publication de l'avis, l'utilisateur doit indiquer dans l'écran « **Information** » s'il s'agit d'un contrat à commandes. Le cas échéant, il doit également préciser s'il s'agit d'un contrat à commandes **avec plusieurs fournisseurs**.

- De plus, une validation est ajoutée au champ **Durée prévue du contrat sans les options** pour les avis de nature **Travaux de construction**, afin de s'assurer que l'utilisateur ne met pas, par inadvertance, une durée plus longue que 60 mois.

The screenshot shows the 'Information' section of a form. It contains the following fields and options: 'Numéro de l'avis' (text input), 'Titre de l'avis' (text input), 'Nature du contrat' (dropdown menu showing 'Approvisionnement (biens)'), 'Est-ce un contrat à commandes?' (radio buttons for 'Oui' and 'Non', with 'Oui' selected), and 'Est-ce un contrat à commandes avec plusieurs fournisseurs?' (radio buttons for 'Oui' and 'Non').



Dans le cas d'un contrat à commandes **avec plusieurs fournisseurs**, un nouveau champ est alors présent dans **Contrat conclu** pour chacun des soumissionnaires, permettant d'inscrire le rang obtenu par chacun des soumissionnaires.

* Toutefois, cette information est non publique et est destinée à faciliter la tâche des organismes municipaux.

7. Avis de qualification et d'homologation

Désormais, la date d'échéance de la liste est **optionnelle** pour les avis de qualification et d'homologation.

Pour les avis d'homologation ainsi que pour les avis de qualification, un nouveau champ texte optionnel **Durée de validité de la liste** permet d'ajouter de l'information sur la liste.

8. Autres modifications aux écrans de saisie de l'avis

8.1 Information

Désormais, les champs suivants sont disponibles dans l'écran « **Information** » :

- Ouverture publique des soumissions, à l'exception des avis de demande de prix

* Pour les avis de nature Partenariat, cette option sera disponible ultérieurement. Le caractère public ou non de l'ouverture des soumissions pour ce type de contrat devra être prévu aux documents d'appel d'offres d'ici cette mise à jour.

- Date et heure d'ouverture des soumissions

Endroit prévu pour la soumission

Endroit prévu pour la réception des soumissions *

Sélectionner

Ajouter une adresse

Endroit prévu pour l'ouverture des soumissions *

Sélectionner

Ajouter une adresse

Date de l'ouverture des soumissions

Date

aaaa-mm-DD

Heure Minutes Fuseau horaire

Sélectionner

Sélectionner

Sélectionner



9. Estimation

Le champ Prix de l'estimé (**Obligatoire pour les contrats de 100 000 \$ et plus**) devient Prix de l'estimé (**Obligatoire pour les contrats dont la dépense est égale ou supérieure au seuil obligeant le recours à un appel d'offres public**).

- Le champ est obligatoire lorsque le montant du contrat est supérieur au plus bas seuil des accords en fonction de la nature du contrat.

Sélectionner un fournisseur

- [Sélectionner un fournisseur dans la liste des fournisseurs fréquents](#)
- [Rechercher le fournisseur à partir des fournisseurs inscrits ou abonnés au SEAO](#)
- [Ajouter le fournisseur à l'aide d'un formulaire](#)

Fournisseur sélectionné *

Aucun fournisseur sélectionné

**Information**
Cette estimation apparaîtra dans la liste des contrats octroyés par votre organisme municipal.

Prix de l'estimé (obligatoire pour les contrats dont la dépense est égale ou supérieure au seuil obligeant le recours à un appel d'offres public)

Disposition de la loi ou du règlement *

Loi sur les contrats des organismes municipaux

Article	Description
☐ 33	Paragraphe 33(1) : Situation d'urgence Motifs:

10. Addenda

L'utilisateur peut désormais modifier la **Date et l'heure** de l'ouverture des soumissions par la publication d'un **addenda**.

Modifier la date de l'ouverture des soumissions *

☒ Oui
☐ Non

Date *

 2026-02-27

Heure *

Minutes *

Fuseau horaire *

Heure légale du Québec



Pour toute question, veuillez communiquer avec le service d'accompagnement du SEAO :

- Par écrit, à l'aide du formulaire électronique disponible à la page [Nous joindre](#).
- Par téléphone, pour les résidents du Québec et de l'international au 418 646-0177, et ailleurs au Canada au 1-877 336-7326.
- Pour toute demande d'informations supplémentaires sur la [Loi sur les contrats des organismes municipaux](#), veuillez contacter votre [direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation](#).